

tombe à Chapleau, Ont., où il fut tué, le 8 juillet 1913, et d'y élever une croix. Malheureusement, à venir jusqu'à présent, nos démarches n'ont pas réussi grâce, évidemment, à la mauvaise organisation qui règne dans cette province supérieure d'Ontario pour la tenue des registres paroissiaux ou autres "records".

En effet, dans cette province, les autorités, tout en assurant qu'un homme fut inhumé dans tel petit cimetière d'un petit village, en 1913, ne sont pas capables de dire, en 1919, six ans après, en quel coin précis de ce petit cimetière il repose.

A défaut d'autres "records", les autorités de cette province supérieure veulent évidemment détenir celui de la négligence dans la statistique mortuaire.

Quoi qu'il en soit, à venir jusqu'à présent, les deux seuls documents que nous avons pu obtenir à ce sujet, c'est, d'abord, la copie du verdict de l'enquête du coroner tenue sur le corps de Louis Hémon à Chapleau et que nous devons à l'amabilité de M. Emile Hébert, surintendant général des passagers du Pacifique Canadien, qui a pu obtenir ce renseignement de M. J. J. Scully, surintendant général du C. P. R. à North Bay. Voici le texte de ce document que nous traduisons :

"Que le dit L. Hémon fut frappé par la locomotive No 1226 attachée au convoi No 1 de la Cie du C. P. R., du côté ouest de la voie, à  $2\frac{1}{4}$  milles à l'ouest de Chapleau, district de Sudbury, à 7.20 hrs p. m., le 8 juillet, A. D. 1913, alors qu'il marchait dans la direction de l'ouest sur la dite voie ferrée, et reçut des blessures, des contusions, lesquelles blessures et contusions ont causé la mort du dit Louis Hémon, à 7.40 hrs, p. m. du même jour. La preuve de l'enquête démontre que le mécanicien de la locomotive No 1226 a pris les précautions nécessaires en faisant fonctionner le sifflet pour avertir et qu'aucun blâme ne peut lui être imputé, ni à la Cie du Pacifique Canadien et qu'ainsi la mort de Louis Hémon a été causée par un accident que le malheur a voulu rendre fatal."

M. Scully, en transmettant copie de cette enquête à M. Emile Hébert, ajoutait que la victime de l'accident du 8 juillet, 1913, avait été inhumé dans le cimetière catholique de Chapleau.

Ceci est confirmé par la réponse suivante, qu'après maintes lettres et l'envoi de la somme nécessaire pour fins de recherches, a pu recevoir, enfin, notre président, de M. l'abbé Roméo Gascon, curé de Chapleau :